



*Municipalité de
Sainte-Justine-de-Newton*

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 422**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 13 mai 2025 :

Règlement numéro 422 sur la création d'un fonds de roulement

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Audrey Caza, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Audrey Caza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que j'ai publié le présent avis le 14 mai 2025 en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Audrey Caza, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim